

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0492/PR/MS fixant les caractéristiques de la consigne d'interdiction de fumer et conditions d'affichage.

n° 2008-0492/PR/MS

Ministère

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION

Date de publication

24 juillet 2008

Numéro JO

n° 14 du 31/07/2008

Date du numéro

31 juillet 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT